

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 5

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- l'organisme directeur
- l'organisation de l'alarme
- le personnel disponible
- le matériel sanitaire disponible
- les médicaments disponibles
- l'organisation des hôpitaux
- le service des transports sanitaires
- l'état de l'organisation du service sanitaire de la protection civile
- les possibilités de l'aide militaire, etc.

La planification du service sanitaire doit être coordonnée avec les autres services de secours en cas de catastrophes, de même que les mesures nécessaires par la suite, telles que les services d'ordre, d'acheminement et de transport.

Moyens disponibles

Sont actuellement à disposition en vue d'un développement efficace du service sanitaire en cas de catastrophes:

des médecins
du personnel infirmier professionnel
des corps de secouristes professionnels
des organismes de secours volontaires
tels que
l'Alliance suisse des samaritains
la Société suisse des troupes sanitaires
la Garde aérienne suisse de sauvetage
les sections locales de la Croix-Rouge
l'Interassociation de sauvetage (centre de coordination)
le service sanitaire de la protection civile
l'organisation hospitalière des cantons

Tenons compte du fait que l'hygiène publique cantonale dispose actuellement du réseau hospitalier le plus dense du monde. Sont en outre à disposition les postes sanitaires et les postes de secours de la protection civile déjà construits. A l'aide de tous ces moyens, il est possible de mettre sur pied, dans le cadre du service sanitaire, un organisme approprié en cas de catastrophes; cela pré suppose évidemment que des considérations de prestige passent au second plan. En principe, l'organisme doit s'appuyer sur les éléments déjà existants de l'aide en cas d'accidents et des sauvetages et les compléter de manière judicieuse.

En d'autres mots, un corps sanitaire bien équipé et bien dirigé devrait s'ajouter aux corps communaux de la police et des sapeurs-pompiers; quant à ses droits et ses obligations, ce corps sanitaire devrait être mis sur le même pied que les sapeurs-pompiers. Plus tard, le service sanitaire de la protection civile pourrait éventuellement assumer cette tâche. Je me permets de renvoyer ici à l'article 4 de la loi fédérale sur la protection civile qui autorise les cantons et les communes à mobiliser et à faire intervenir leurs organismes de protection civile pour porter des secours urgents en cas de catastrophes.

L'aide de l'armée

En général, les secours militaires en cas de catastrophes sont prêtés à la demande des autorités civiles, en principe cependant seulement après épuisement de tous les moyens d'entraide régionale. Les secours immédiats portés par des troupes stationnées dans la région sinistrée ou dans les zones périphériques de la catastrophe constituent une exception. Il s'agira dans ce cas du renforcement ou du remplacement des moyens civils déjà engagés.

Ces secours sont d'une grande valeur. Il ne faut cependant pas oublier que, normalement, la troupe doit être déplacée, voire même mise sur pied et rendue

mobile. C'est pourquoi les organismes civils intervenant en cas de catastrophes doivent être préparés de manière à ce qu'ils soient indépendants, quant au service sanitaire, durant les premières 24 à 48 heures, car ce n'est qu'à partir de ce moment que l'on peut compter avec l'aide de l'armée.

Comme vous le voyez, il s'agit là de combler les lacunes du service sanitaire. Nous pouvons démontrer les possibilités qui s'offrent à nous, mais il nous est impossible de fournir des recettes!

Nous tous avons le devoir de faire notre possible afin de sauver, dans le sens du service sanitaire, des vies humaines et de voler au secours des blessés. Nous le faisons en nous instruisant dans le domaine des secours urgents et des premiers secours et en acceptant ensuite n'importe quelle fonction en qualité de secouriste.

En guise de conclusion, permettez-moi de citer quelques paroles du médecin en chef de l'armée:

«Les manques dont nous souffrons actuellement ne sont pas le résultat d'une préparation matérielle incomplète. Ce qui fait défaut, ce sont des préparatifs permettant de gagner en un minimum de temps une vue d'ensemble de la situation et de coordonner l'engagement du personnel et du matériel.

Les réserves matérielles dépassent actuellement de loin ce que le personnel spécialisé disponible peut utiliser de manière appropriée.

Il s'agit de réunir tous les éléments nécessaires, de les coordonner et de créer les bases juridiques indispensables à une intervention tout en tenant compte des délais.»



Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat
Schweizer Soldat

Die Monatszeitschrift für Armee und Kader **aktuell informativ kritisch**

Ich möchte diese hochinteressante Zeitschrift gerne kennenlernen. Senden Sie mir bitte Probenummern und Bestellschein

Name

Vorname

Strasse

Plz. und Ort

Einsenden an Schweizer Soldat, Postfach 56, 8712 Stäfa